



## S.F.O.E.R.T.A.

SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT  
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES  
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42

email : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr) site internet : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)

### COMMUNIQUE

Jeudi 27 août 2009, une délégation du SFOERTA a rencontré le Ministre de l'agriculture.

Dès l'entrée en matière, M. Lemaire a présenté les mesures qu'il prenait pour assurer la rentrée scolaire dans les établissements.

En premier lieu, il a annoncé la restitution de 60 ETP qui devront permettre d'inscrire les élèves en liste d'attente, de lever certains gels de classes et d'assurer le remplacement de personnels, y compris administratifs. Il a insisté sur le fait qu'aucune autre administration n'a bénéficié de rétablissement d'emplois pour la rentrée.

Il a souligné son intention de donner aux établissements les moyens nécessaires afin que les options puissent être assurées et qu'aucun élève ne reste "sur le bord du chemin".

Pour le budget 2010, il a précisé qu'aucun arbitrage n'était encore rendu et nous a fait part de sa demande que soit prise en compte la particularité de l'enseignement agricole public dans le calcul du plafond d'emplois.

Ses propos se sont ensuite concentrés sur les assises de l'enseignement agricole public, promises lors d'une précédente audience au mois de juin. Celles-ci devraient débiter le 10 septembre et s'achever en novembre, et concerner l'enseignement technique et supérieur.

Leur objectif principal est de redonner un élan à l'enseignement public agricole à travers les questions suivantes :

- ✓ Quelles en sont les ambitions ?
- ✓ Quelles en sont ses missions ?
- ✓ Quelle répartition des établissements sur le territoire ?
- ✓ Quels moyens nécessite-t-il ?

Afin que le travail puisse se faire sereinement, a été prise la décision de geler toutes les fermetures d'établissements préalablement envisagées, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été actées en CA.

Enfin, il a indiqué qu'en cohérence avec le plan gouvernemental, une circulaire serait prochainement publiée sur la gestion de la grippe A. Une information plus précise sera donnée aux organisations syndicales dans le cadre d'une réunion.

Si le SFOERTA juge positif le rétablissement de 60 ETP, il a souligné que le compte n'y était pas. En effet, sur l'année 2009 l'enseignement agricole public aura tout de même perdu 137 postes. De plus, 90000 heures supplémentaires avaient été promises en mai par M. Barnier en plus de la restitution de 132 ETP d'agents contractuels suite aux actions menées par les organisations syndicales, auxquelles Force Ouvrière avait activement participé. Or une partie de ces heures pourraient être utilisées pour ces 60 ETP.

La délégation SFOERTA a soulevé la situation inadmissible pour les 250 ACE non reconduits après le deuxième mouvement de leur CCP et a dénoncé l'absence d'un troisième mouvement leur permettant de postuler sur les postes non pourvus. Elle a demandé au Ministre que des mesures soient prises afin qu'ils puissent retrouver un poste.

La délégation SFOERTA a par ailleurs rappelé au Ministre les points suivants :

- ✓ Engagement de son prédécesseur sur la mise en place de classes permettant le maintien du BEPA en deux ans.
- ✓ Validation des services pour la pension des formateurs de CFA/CFPPA,
- ✓ Toilettage du statut d'emploi des directeurs,
- ✓ Harmonisation des primes des AITOS dans l'enseignement supérieur.

Le SFOERTA restera vigilant sur la mise en place de ces mesures et sur les conditions de la rentrée 2009.

La même délégation avait été reçue au préalable par la nouvelle Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Mme Marion ZALAY pour une première prise de contact.